



Chaque mois, **C'EST BOURG** répond aux questions

- sur le numéro vert 0 800 00 10 53 (appel gratuit)
- sur internet courrier@ville-bourg-en-bresse-fr



BAIGNADE

Comment préserve-t-on la bonne qualité de l'eau de baignade du parc de loisirs de Bouvent ?

» Tout au long de l'année, le service Hygiène et Santé publique de la Ville veille à la préservation de la qualité de l'eau du parc de loisirs de Bouvent. En lien avec un bureau d'études spécialisé, il assure le suivi écologique du plan d'eau. Les actions menées dans ce cadre visent à éviter le vieillissement précoce du plan d'eau en limitant son enrichissement en matières organiques pour éviter la prolifération excessive des algues, ce qui provoquerait à terme des problèmes pour la baignade et les activités nautiques... Ainsi, des travaux destinés à récupérer les eaux de ruissellement du golf ont été effectués, les grandes algues sont fauchées de manière raisonnée...

Quinze jours avant l'ouverture de la baignade surveillée*, un premier contrôle sanitaire de l'eau est effectué et tout au long de la saison des prélèvements sont régulièrement réalisés sur la zone de baignade. Le laboratoire d'hydrologie du centre hospitalier de Fleyriat se charge d'analyser les échantillons prélevés. Depuis plusieurs années, Bouvent affiche une eau de bonne qualité, ces résultats sont d'ailleurs consultables sur place et accessibles sur :

→ www.bourgenbresse.fr (rubrique solidarité > santé > qualité de l'eau > résultats des analyses de l'eau de Bouvent), <http://baignades.sante.gouv.fr>

* En 2009, la baignade surveillée sera ouverte du dimanche 17 mai au mercredi 2 septembre de 10 h à 19 h.

CULTURE

Je suis musicien, que dois-je faire pour participer à la Fête de la musique ?

» L'édition 2009 de la Fête de la musique sera placée sous le signe de la nouveauté : implantations de podiums dans des lieux diversifiés, animation dans le quartier du Pont-des-Chèvres, multiplication des partenariats avec les acteurs locaux, diversification des esthétiques musicales...

Le dimanche 21 juin, à partir de 12 h et jusqu'à 23 h, quatre concepts d'animations seront proposés au public et aux musiciens :

- de 12 h à 13 h 30, "Déjeuner sur l'herbe" avec animations acoustiques dans certains squares de la ville,

- de 14 h à 15 h 30, "Solstice", un concert de musiques urbaine et classique place Georges Loiseau au Pont-des-Chèvres,

- de 15 h à 17 h, "Les petites flâneries" : des placettes, des traboules et lieux insolites seront bercés par des musiques

acoustiques ou électro-acoustiques,

- de 17 h à 23 h, "Au gré des podiums", des espaces de libre expression et six podiums équipés sons et lumières seront installés dans la ville.

Pour animer ces nombreux sites, le service Culturel recherche des musiciens. Que votre registre soit rock, rap, folk, pop, chanson, jazz, classique,... en formation amplifiée ou acoustique. Que vous soyez soliste ou en groupe... inscrivez-vous avant le 14 avril auprès du service Culturel de la Ville, 13, rue Lalande.

→ Contact : Service Culturel : 04 74 45 31 16 ou 04 74 45 59 61



ENVIRONNEMENT

Lors des contrôles de la qualité de l'air, la présence des pollens est-elle surveillée ?

» En 2006, à la demande du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), un capteur a été installé sur le toit d'un immeuble du quartier du Pont-des-Chèvres. Objectif : mesurer le risque allergique lié à l'exposition aux pollens gradué de 0 (nul) à 5 (très élevé).

Ce capteur doté d'un petit moteur aspire un débit d'air régulier équivalent à une respiration humaine moyenne. Les pollens inhalés par le capteur sont projetés sur un tambour adhésif qui est relevé et analysé chaque semaine de fin février à fin septembre, à jour et heure fixes.

Chaque vendredi, un bulletin d'information indiquant le niveau du risque allergique lié à l'exposition aux pollens (RAEP) ainsi que le type de pollen concerné sont publiés. Si l'indice est supérieur ou égal à 3 (moyen), les premiers symptômes apparaissent chez les personnes allergiques. Grâce à cet indice et aux bulletins d'information hebdomadaires, les médecins peuvent conforter leur diagnostic et mettre en place les traitements adaptés. Il est également possible pour les personnes allergiques de s'inscrire au bulletin d'alerte gratuit qui permet de connaître, chaque semaine, le risque d'exposition auquel elles seront soumises la semaine suivante dans notre département.

→ + d'infos sur : www.rnsa.fr
www.bourgenbresse.fr (rubrique qualité de l'air > indice allergique)



© Service Hygiène et Santé publique